

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/06/2015

Réception par le Prefet : 16/06/2015

Publication : 19/06/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-6-8-3

Séance du vendredi 12 juin 2015

ACCUEIL DES ELEVES DU COLLEGE DE RIEDISHEIM AU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE COMMUNAL

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération CG-2015-3-1-4 du 2 avril 2015 relative aux délégations de compétence du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération CG-2015-2-8-2 du Conseil Général du 19 février 2015, relative au Budget 2015 – Politique des Actions éducatives et de la Jeunesse, donnant délégation à la Commission Permanente pour le suivi des dossiers,
- VU la délibération CG-2015-2-1-4 du Conseil Général du 19 février 2015 fixant le budget primitif du Département pour 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- * approuve la convention jointe en annexe relative à l'accueil des élèves du collège de RIEDISHEIM au service de restauration scolaire communal pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 30 juin 2018 et autorise le Président à la signer,
- * précise que le montant annuel de la subvention, qui sera imputé au programme E 855, chapitre 65, fonction 221, nature 65734, code programme 2628, fera l'objet d'un vote en Commission Permanente selon les termes prévus dans la convention.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté
voix contre
abstentions